

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1: DEFINITIONS

Les présentes conditions générales, soumises au droit français, s'appliquent aux prestations proposées par KEDGE BUSINESS SCHOOL de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse dont le siège est situé à Avignon, au 46 Cours Jean Jaurès et ci-après dénommée « la CCIT ».

KEDGE BUSINESS SCHOOL Campus d'Avignon, ci-après dénommée KBS AVIGNON, est située au Campus de la CCI - Allée des Fenaisons - BP 20660 - 84032 AVIGNON Cedex 3, SIREN : 188 400 014.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la formation de KBS AVIGNON.

D'autre part, les personnes physiques souhaitant bénéficier d'une prestation sont dénommées : « le client ».

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes conditions générales et par les règlements intérieur et pédagogique de l'établissement. Aussi, en signant leur dossier de candidature pour la formation de KBS Avignon, le client, ou son représentant si l'élève est mineur, accepte sans réserve les présentes Conditions Générales ainsi que le Règlement intérieur et pédagogique auxquels elles renvoient.

ARTICLE 2: OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles KBS Avignon fournit au client les prestations souscrites par ce dernier.

ARTICLE 3: INSCRIPTIONS

L'inscription n'est confirmée qu'après encaissement des 800 € par ECRICOME d'une part et d'autre part que les documents délivrés lors des formalités définitives sont signés et transmis en main propre ou par courrier à la CCIT - Campus de la CCI - Allée des Fenaisons - BP 20660 - 84032 AVIGNON Cedex 3

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente.

ARTICLE 4: MODALITES FINANCIERES

La CCIT est exonérée de TVA au titre de l'article 256 B du Code général des impôts ; Les prix indiqués sont forfaitaires.

La participation aux prestations dispensées par KBS nécessite le règlement en euros des frais suivants :

Frais d'inscription en année 1

Pour confirmer l'inscription définitive (après résultats au concours d'admission), un versement de 800€ est versé à ECRICOME.

⇒ En cas de désistement du client (en année 1 seulement):

- dans le cas d'échec à l'obtention du diplôme requis, le versement à ECRICOME sera remboursé dans sa totalité,
- pour quelque raison que ce soit, le versement à ECRICOME ne sera pas remboursé.
- au profit d'une formation dispensée en apprentissage au CFA de la CCI de Vaucluse, une pénalité de 15 % sur le versement ECRICOME sera due.

⇒ En cas d'abandon du client, pour quelque raison que ce soit :

- Après le début des cours, tout semestre commencé sera dû dans sa totalité.

⇒ En cas d'exclusion du client en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué

Une facture sera transmise au client.

Moyen de paiement : prélèvements automatiques ou règlement comptant par chèque.

Pour les étudiants internationaux (hors Union Européenne)

Les frais de scolarité sont dus en totalité lors de l'inscription, *un escompte de 2 % sera consenti sur la scolarité.*

L'inscription définitive est subordonnée à l'obtention d'un visa pour études. L'acceptation du dossier de pré-inscription **ne donne pas droit** à l'obtention d'un visa, étant entendu que l'Ecole n'intervient pas dans le processus d'octroi du visa.

ARTICLE 5: ASSURANCES

KBS AVIGNON décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement des effets personnels du client survenu sur le campus de formation.

Une assurance responsabilité civile est à souscrire par le client lui-même ou son représentant.

Tous les clients doivent fournir l'attestation d'assurance au moment de leur inscription.

ARTICLE 6: RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute demande d'information, de précision et de réclamation éventuelle doit être adressée à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse

KEDGE BUSINESS SCHOOL Campus d'Avignon

Campus de la CCI - Allée des Fenaisons - BP 20660 - 84032 AVIGNON Cedex 3

En cas de litiges relatifs à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions et à défaut d'accord amiable, toute contestation les concernant sera soumise aux tribunaux d'Avignon.

ARTICLE 7: INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le cadre du contrat de scolarité sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent qu'il peut exercer directement auprès de la CCIT.

ARTICLE 8: ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent pour l'année scolaire 2020/2021.